



PAYS DE LA VALLÉE DU CHER  
ET DU ROMORANTINAIS

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL**  
**Jeudi 18 décembre 2014 - Soings-en-Sologne**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais s'est réuni le **jeudi 18 décembre 2014 à 18h00 à Soings-en-Sologne**, sur convocation du Président en date du 5 décembre 2014.

**Etaient présents :**

	<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
ANGE	Sylvie HUE-RENARD	
BILLY	Jean-Claude LATREILLE	Pierre-François BAUDONCOURT
CHEMERY	Françoise CHARLES	
CHISSAY-EN-TOURAIN		Richard PLAUT-AUBRY
CHOUSSY	Christian PONNELLE	
COUDES	Hubert MARSEAULT	
COUFFY	Jean-Pierre EPIAIS	
FAVEROLLES-SUR-CHER	Bernard GIRAULT	
FEINGS	Leïla SALHI	
GIEVRES	Robert MOUGNE	
LA CHAPELLE-MONTMARTIN	Claude CHANAL	Anne-Laure CHEVALIER
LANGON	Jean-Marc BARY	Janny JOUANNEAU
LOREUX	Jacqueline ECHARD	Joël HERISSET
MARAY	Patrick MAILLET	Gérard THUE
MAREUIL-SUR-CHER	Annick GOINEAU	Gérard OUDART
MEHERS	Didier CRECHE	
MENNETOU-SUR-CHER	Christophe THORIN	Martine TONNARD
MEUSNES	Jacky AUGIS	
MONTHOU-SUR-CHER	André CADEAU	
MONTRICHARD	Pierre LANGLAIS	Dominique FIDRIC
MUR-DE-SOLOGNE	Philippe MARION	Yves POTHET
NOYERS-SUR-CHER	André COUETTE	Isabelle COME
PONTLEVOY	Hubert ARMAND	
POUILLE		Michel DELALANDE
PRUNIER-SUR-SOLOGNE	Claude THEREZE	Jacqueline COGNET
ROMORANTIN-LANTHENAY	Jeanny LORGEUX	Michel GUIMONET
ROUGEOU		Jean-Paul POIDRAS
SAINT-AIGNAN		Gérard LABERGÈRE
SAINT-GEORGES-SUR-CHER	Philippe GAUTHIER	Carole CARRE
SAINT-JULIEN-DE-CHEDON	Bernard CHARRET	Corinne BLANCQUAERT
SAINT-JULIEN-SUR-CHER	Michel AUGER	Florence MALLIET
SAINT-LOUP-SUR-CHER	Pierre BARBE	
SASSAY	Sylviane TURMEAUX	Bruno SIMON
SEIGY		Marc RIBEAU
SOINGS-EN-SOLOGNE	Bernard BIETTE	Anne-Marie DELALANDE
THENAY		Jean-Luc BABIN
THESEE	Daniel CHARLUTEAU	
VALLIERES-LES-GRANDES	Francis GESMIER	
VILLEFRANCHE-SUR-CHER	Jean-Claude OTON	

CC DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS		Martine TONNARD
CONSEIL GENERAL	Jean-Marie JANSSENS	

**Etaient absents excusés :** **BOURRE :** André MARTIN - **CHATRES-SUR-CHER :** Claude de CARFORT / Gilles MICHENET - **CONTRES :** Martine DELORD / Jean-Luc BRAULT - **FAVEROLLES-SUR-CHER :** Olivier RACAULT - **FOUGERES-SUR-BIEVRE :** Françoise GUERU-DUMEZ - **GY-EN-SOLOGNE :** Jocelyne BERLU - **LASSAY-SUR-CROISNE :** Michel BAUD / Fanny COMPAIGNON de MARCHEVILLE - **OISLY :** Chantal MARDON / Florence JOLY - **ROUGEOU :** Bénédite JOULAN - **SAINT-AIGNAN :** Claude SAUQUET - **SAINT-ROMAIN-SUR-CHER :** Michel TROTIGNON - **SEIGY :** Jacky BOIRE - **SELLES-SUR-CHER :** Francis MONCHET / Marie-Laure BERTHIER - **VILLEHERVIERS :** Raphaël HOUGNON / Hervé DELORME - **COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER - CONTROIS :** Jean-Claude ALMYR - **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS :** Nicole ROGER - **CONSEIL GENERAL :** Jean-Marie BISSON / Jean-Luc BRAULT / Philippe SARTORI.

**Assistaient également à la réunion :**

- M. Alain GUEYDAN, Sous-Préfet de Romorantin-Lanthenay
- Mme Sylvie DOUCET, chargée de mission du Pays
- Mme Daphné ECHEVARD, secrétaire du Pays
- M. Jean-Marc NORBERT, agent de développement du Pays

**Conseil de développement**

**Assistaient à la réunion :**

- Mme Charlotte BOULAND, UNAT Centre
- Mme Odile BOURDILLON, UDAF 41
- Mme Anne BOURDIN, Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher
- Mme Annick CHARBONNIER, Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher
- M. Gilles GARNIER, Comité Départemental de Randonnée Pédestre
- M. Bernard VIGUIER, Président de l'office de tourisme Val de Cher / Saint-Aignan

**Etaient excusés :**

- Mme Karine GLOANEC-MAURIN, Vice-Présidente du Conseil Régional
- Mme Monique RAYNAUD, Conseillère Régionale
- M. Yvan SAUMET, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher
- M. Philippe DOUIN, Directeur de l'Agence de Développement Touristique Loir-et-Cher - Cœur Val de Loire
- Mme Claire MATHIEU, Conseil Régional - Direction de l'Aménagement du Territoire
- M. Jacques COLIN, Fédération départementale des foyers ruraux
- M. Bruno MARMIROLI, Directeur du CAUE
- Mme Laetitia PIQUET, Jeune Chambre Economique de Romorantin - Sologne
- M. Jean-Luc SOMMIER, UCPS



**ORDRE DU JOUR**

- ⇒ *Orientations budgétaires*
- ⇒ *3<sup>ème</sup> Contrat Régional de Pays après révision à mi-parcours*
- ⇒ *Appel à projets programme européen LEADER*
- ⇒ *Schéma trame verte et bleue : état d'avancement*
- ⇒ *Etude pré-opérationnelle au projet Cher et canal de Berry à vélo : état d'avancement*
- ⇒ *Agenda 21 : présentation du déroulement de la démarche*
- ⇒ *Pays d'Art et d'Histoire : état d'avancement*
- ⇒ *Affaires diverses*



M. BIETTE, Maire de Soings-en-Sologne, accueille les membres du Comité Syndical.

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES

M. le Président présente le montant prévisionnel de la cotisation des communes et des communautés de communes au Pays :

- *Recrutement d'un animateur de l'architecture et du patrimoine le 1er mars 2015 (33 400 € sur 10 mois) pour la mise en œuvre de la convention Pays d'art et d'histoire*
  - ⇒ Prise en charge du salaire et des charges de l'animateur par l'Etat (50 %) et la Région (30 %)
  - ⇒ Reste 6 700 € à la charge du Pays (20 %) soit **0,08 € / habitant**
- *Fonctionnement du Pays*
  - ⇒ Cotisation de fonctionnement 2014 : 1,16 €
  - ⇒ Proposition d'augmentation de **0,02 € / habitant**
    - ⇒ Soit une cotisation syndicale de 1,26 € / habitant (0,63 € / habitant par commune et 0,63 € / habitant pour les communautés de communes)

Le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2015.

## 3<sup>ème</sup> CONTRAT REGIONAL DE PAYS APRES REVISION A MI-PARCOURS

M. le Président rappelle que, par délibération du 10 juillet 2014, le Comité Syndical a approuvé la proposition de révision à mi-parcours du 3<sup>ème</sup> Contrat Régional de Pays.

Après instruction de cette proposition par les services de la Région, une réunion de négociation avec M. Dominique ROULLET, Vice-Président du Conseil régional, qui s'est déroulée le 7 octobre 2014, a permis de valider le projet de révision. Celui-ci a été approuvé par la Commission Permanente régionale le 7 novembre 2014.

M. NORBERT précise que l'ensemble des projets présentés par le Pays a été inscrit dans le contrat de Pays après la révision à mi-parcours. De nouvelles modalités, issues du règlement d'intervention des contrats régionaux de solidarité territoriale (4<sup>ème</sup> contrat) ont été intégrées dans le 3<sup>ème</sup> contrat. Les principales modifications concernent les points suivants :

### ***Pour les projets immobiliers, évolution des conditionnalités des aides liées à la performance énergétique des bâtiments***

- *Avant révision à mi-parcours*
  - ⇒ Soutien aux projets de réhabilitation de bâtiments conditionné par l'atteinte a minima de la classe énergétique D après travaux
- *Après révision à mi-parcours*
  - ⇒ Soutien aux projets nouveaux de réhabilitation de bâtiments conditionné par l'atteinte de la performance BBC rénovation ou à défaut gain de 100 Kwh/m<sup>2</sup>/an et classe énergétique C après travaux

### ***Bonification de l'aide de 10 % pour les projets :***

- Utilisant un système de chauffage bois ou géothermie
- Présentant une très faible consommation d'énergie, inférieure à la réglementation (a minima passif ou énergie positive pour le neuf, classe énergétique A en rénovation)
- Intégrant une masse significative de matériaux biosourcés (végétal ou animal), y compris des matériaux isolants pour lesquels il existe des règles professionnelles

### ***Fléchage d'une dotation de 400 000 € pour le déploiement du très haut débit***

(Fléchage de 3 116 818 € supplémentaires à échéance 2020)

## APPEL A PROJET PROGRAMME EUROPEEN LEADER

M. le Président indique que, dans le cadre de la programmation européenne 2014-2020, le Conseil régional du Centre a lancé le 10 novembre 2014 un appel à projets au titre du programme LEADER. Les candidatures doivent être déposées au plus tard le 15 avril 2015.

Le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais a manifesté auprès de la Région son intention de présenter sa candidature. Compte tenu des deux projets en émergence sur le Pays, le Pays d'art et d'histoire et l'itinéraire Cher et canal de Berry à vélo, M. le Président propose d'orienter la candidature sur : organisation et structuration d'une politique culturelle du territoire, facteur d'attractivité et développement d'une offre de tourisme de nature et de culture articulée aux grands sites ou itinéraires régionaux.

Mme DOUCET présente les principaux éléments du cahier des charges de l'appel à projets (document transmis avec la convocation) et la méthodologie qui sera mise en œuvre pour élaborer la candidature du Pays (cf document annexe).

M. LORGEUX propose que le projet de création d'un pôle aérodéfense, porté par le Groupement des Entreprises de l'Arrondissement de Romorantin, soit intégré dans la candidature LEADER.

M. le Président répond qu'il interrogera les services de la Région sur la possibilité d'orienter la candidature vers l'ensemble de ces thèmes.

## SCHEMA TRAME VERTE ET BLEUE

M. le Président rappelle que le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais a lancé son schéma trame verte et bleue. Cette mission a été confiée au Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement.

Cette démarche a pour objectif d'identifier sur le territoire les espaces riches en espèces faunistiques et floristiques (zones de biodiversité et corridors écologiques) que les collectivités devront prendre en compte dans leurs projets d'équipement et leurs documents d'urbanisme afin de préserver la biodiversité.

M. NORBERT précise que le Pays est concerné par 2 trames vertes et bleues.



- Communes incluses dans le schéma « trame verte et bleue » sur le périmètre du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais
- Communes incluses dans les schémas « trame verte et bleue » sur les périmètres du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais et de Natura 2000 « Sologne »
- Communes incluses dans le schéma « trame verte et bleue » sur le périmètre Natura 2000 « Sologne »

L'étude de la trame verte et bleue « Sologne » est achevée, le programme d'actions ayant été validé en 2014.

Concernant l'étude trame verte et bleue « vallée du Cher / Romorantinais », la cartographie du réseau écologique a été validée le 22 octobre 2013. Le programme d'actions est en cours d'élaboration. Un séminaire organisé le 10 octobre 2014 a permis d'identifier et de mettre en débat les enjeux et les orientations stratégiques. Les propositions d'actions recensées lors de l'étude ont été examinées par le comité technique le 28 novembre 2014. Un comité de pilotage sera réuni prochainement pour débattre et valider le plan d'actions.

## ETUDE PRE-OPERATIONNELLE AU PROJET CHER ET CANAL DE BERRY A VELO

M. le Président rappelle que, dans la continuité de la Loire à vélo, dont la fréquentation a augmenté pendant la saison touristique 2014, le Pays de la vallée du cher et du Romorantinais et les communautés de communes ont décidé de travailler à la création d'un réseau cyclable organisée à partir de l'itinéraire Cher et canal de Berry à vélo.

Le Pays a été missionné par les communautés de communes pour engager une mission d'assistance pour l'aménagement des itinéraires cyclotouristiques. Cette mission a pour objectif de définir les conditions techniques, juridiques et financières de réalisation du réseau cyclable. Cette mission a été confiée au cabinet d'études INDDIGO.

M. THORIN dresse l'état d'avancement de la mission d'assistance (cf document annexe).

## MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE AGENDA 21

M. le Président rappelle que le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais a décidé d'élaborer un Agenda 21. Cette démarche a pour objectif de construire à l'échelle du Pays une stratégie reposant sur les principes du développement durable.

L'Agenda 21 permettra de préparer le 4<sup>ème</sup> contrat de Pays, le contrat régional de solidarité territorial, qui sera négocié avec la Région en 2016.

Le cabinet d'études Nouveaux Territoires Consultants accompagnera le Pays dans cette démarche.

M. GAUTHIER présente les objectifs et la méthodologie d'élaboration de l'Agenda 21.

**Objectif de la mission :** élaborer une stratégie de développement durable du Pays reposant sur les 5 finalités suivantes :

- Lutte contre le réchauffement climatique et la protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### **Méthodologie de l'élaboration de l'Agenda 21**

- Phase de sensibilisation à la méthode et aux outils du développement durable
- Elaboration d'un diagnostic transversal et prospectif et analyse des politiques menées sur le territoire au regard du développement durable
- Définition des orientations stratégiques du territoire
- Formalisation d'un programme d'actions

### **Calendrier prévisionnel**

Le 3<sup>ème</sup> contrat régional de Pays s'achèvera le 30 juin 2016. L'Agenda 21, qui constituera le projet de territoire du Pays pour les prochaines années, servira de référence pour la préparation du prochain contrat de Pays.

Pour ce faire, l'élaboration de l'Agenda 21 sera menée durant l'année 2015 en vue de sa validation par le comité de pilotage fin 2015.

Le 1<sup>er</sup> semestre 2016 sera consacré à la préparation du prochain contrat, le contrat régional de solidarité territoriale, et à sa négociation avec la Région.

L'objectif est de parvenir à une finalisation du prochain contrat au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016.

## PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

M. le Président rappelle que, le 11 septembre dernier, le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais et l'Etat ont signé la convention Pays d'art et d'histoire. Le Pays a lancé la procédure de recrutement d'un animateur de l'architecture et du patrimoine.

Mme DOUCET précise que 37 dossiers de candidature ont été transmis aux personnes correspondant au profil. Les candidats doivent retourner leur dossier, accompagné d'un dossier

méthodologique d'une vingtaine de pages sur un sujet qui leur a été communiqué fin novembre, avant le 5 janvier.

L'épreuve écrite aura lieu le 19 janvier. Elle consiste en une dissertation portant sur 2 sujets pour une durée totale de 5 heures. Certains candidats seront dispensés de l'épreuve écrite (attachés de conservation du patrimoine ou animateurs de l'architecture et du patrimoine déjà en poste).

Les épreuves orales auront lieu le 12 février (mise en situation avec visite de site, épreuve en anglais et entretien avec le jury).

Le recrutement devrait être effectif au 1<sup>er</sup> mars 2015.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Président lève la séance à 19h30.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claude Chanal', written in a cursive style with a horizontal line underneath.

**Le Président  
Claude CHANAL**